

Commune d'OMPS

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de OMPS, se sont réunis à 20h00 dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 09 mai 2023 conformément à l'article L2121.10 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Luc LOISON, Jean-Claude MOREL, André LACAZE, Nathalie LAVERGNE, Samuel SARRAILLE, Cédric CARNUS, Nicolas GUILLON.

EXCUSE : Franck GIRARD représenté par Jean-Claude MOREL, Aline BERTI représenté par Jean-Luc LOISON.

Monsieur le Maire Jean-Luc LOISON salue tout d'abord le public présent ainsi que les personnes qui suivent la séance. Il rappelle que pour la sérénité des débats, il est demandé aux élus de lever la main lorsqu'ils souhaitent poser une question et que par ailleurs, le public n'est pas autorisé à intervenir.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire. Monsieur Nicolas GUILLON est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal et accepte cette fonction. Le secrétaire de séance appelle les présents.

POINT N° 1 – SUBVENTIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2023 aux associations et autres organismes. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision d'attribuer les subventions suivantes :

- Parents d'élèves (APE) : 500 euros
- ACCA : 400 euros
- OCCE : 400 euros
- Amicale des anciens footballeurs : 400 euros
- AAPPMA Laroquebrou : 100 euros
- Familles rurales : 100 euros
- Omps hier et aujourd'hui : 400 euros
- Comité des fêtes de OMPS : 400 euros

Provision : 3300 euros

POINT N° 2 – SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2023

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que cette subvention ne peut être demandée pour le programme de voirie puisqu'elle ne peut être cumulée avec le fond cantal solidaire qui a déjà été demandé pour ce projet.

POINT N° 3 – DECLASSEMENT D'UN CHEMIN

Monsieur le Maire donne pour information au Conseil Municipal avoir trouvé en mairie des registres d'enquête publique, la procédure du déclassement de chemin va donc pouvoir commencer.

POINT N° 4 – PRIX DE VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le prix de vente d'un terrain communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Fixer le prix à 0.50 centimes d'euros le m²

POINT N° 5 – CHEMIN JEAN-CLAUDE MOREL 1^{ER} ADJOINT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Claude MOREL a fait une demande auprès de la mairie pour le déclassement du chemin qui borde les parcelles B131 et B132.

Monsieur le Maire informe que Monsieur LALAURIE André a fait une attestation de renonciation pour l'acquisition de ce chemin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte** la demande de Monsieur Jean-Claude et Valérie MOREL pour l'acquisition de la parcelle B1090.
- **accepte** le déclassement du chemin constituant la parcelle B1090
- **autorise** le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.
- Le prix du m² étant de 0.50 € soit $251 \text{ m}^2 \times 0.50 = 125.50 \text{ €}$

POINT N° 6 – ARRÊT DU RET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir participé à plusieurs réunions concernant le RET. La majorité des parents d'élèves de la commune ainsi que les deux institutrices de l'école d'OMPS souhaitent l'arrêt du regroupement d'école territorial.

Les membres du Conseil Municipal :

- décide de mettre fin au regroupement d'école territoriale en septembre 2023 avec l'école de Saint Mamet La Salvetat.
- Annule la délibération DE_2017_20 concernant les parts de cantines à la fin de l'année scolaire 2023.

Ainsi, les enfants en CM1 et CM2 de la commune d'OMPS qui rejoignaient l'école de SAINT MAMET LA SALVETAT, continueront désormais leur parcours scolaire au sein de l'école d'OMPS.

POINT N° 7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- PLUI

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que des documents de travail sont disponibles en mairie à la suite de la réunion avec Monsieur GINESTET Julien concernant la mise en place du PLUI. Une dernière réunion se déroulera le mercredi 05 juillet à 10h en mairie.

Une réunion d'information ouverte à la population sera prévue courant juin.

- TRAVAUX ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du changement de chauffe-eau situé au grenier de l'école (local annexe archives de la mairie) de 200 litres pour des raisons de temps d'arrivé de l'eau chaude. Il sera amené au local foot

La commune va donc acheter un chauffe-eau de 15 litres pour l'installer sous l'évier de l'école.

Monsieur Eddy BERAUD effectuera le changement

Il y a au Local foot deux chauffe-eaux de 300 litres, ils seraient remplacés par un chauffe-eau de 200 litres celui situé au grenier de l'école.

- VOIRIE

Monsieur Jean-Claude MOREL, 1^{er} adjoint informe le Conseil Municipal avoir appelé Monsieur LAPEYRE du CIT pour avoir une fourchette totale d'ordre de prix concernant les travaux de voirie. D'après cette entreprise il faudrait prévoir un budget entre 50 et 60 milles euros.

- CHÂTEAU D'EAU PEYROU

Monsieur Jean-Claude MOREL, 1^{er} adjoint expose au Conseil Municipal que l'entreprise MONREYSSE n'est pas en mesure d'installer une pompe au château d'eau du PEYROU il va donc faire appel à l'entreprise LOUDIERE afin de pouvoir la mettre en place.

- LOCATION DE COMPTEUR D'EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les facturations concernant les locations de compteurs sont du 1^{er} août au 31 juillet. Elles sont facturées sur l'année en cours.

- COMMANDE DE MATERIELS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal avoir commandé des chaises pour la salle polyvalente ainsi que 15 barrières.

Les quatre barrières situées devant l'école seront rendu à l'intercommunalité.

Monsieur le Maire clôture le Conseil Municipal à 22h15.

A collection of approximately ten handwritten signatures in blue and black ink, arranged in a loose cluster at the bottom of the page. The signatures vary in style, with some being more legible and others being more stylized or scribbled.